Image not found or type unknown

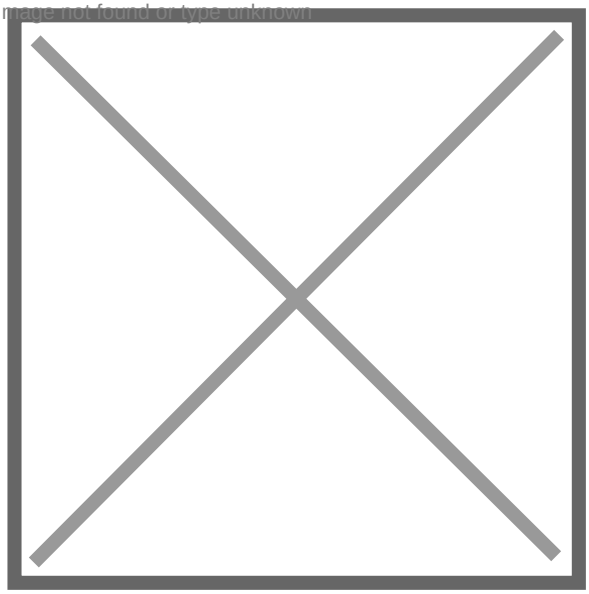

Recocach, tentative d'escroquerie?

Par **Arash**, le **18/12/2014** à **13:54**

Bonjour,rnrnJe vois que je ne suis pas le seul à être harcelé par Recocach. Pour ma part il me réclame plus de 300 euros pour un téléphone que je n'ai jamais eu. Le problème, dans mon cas c'est plus leur incompétence que leur acharnement. rnrnEn octobre je commande un téléphone sur le site Sosh. Suite a un problème de délais, je fais valoir mon droit de rétractation, validé avec le service client Sosh. En accord avec Sosh, je ne l'ai pas réceptionné au point de retrait, de cette manière il est automatiquement renvoyé à l'expéditeur. rnrnQuelques mois plus tard, premier courrier Recocash me réclament le paiement de ce téléphone que je n'ai jamais eu !!! Sosh / Orange pour me confirme qu'il n'y aucun problème sur cette commande. Malgré cela, depuis plusieurs mois cette société me menace régulièrement par téléphone et me réclame cette somme que je ne dois pas!!!De mon coté, aucune inquiétude, n'ayant rien à me reprocher. rnrnIl peut y avoir plusieurs problèmes dans leur fonctionnement:rn-Problème de communication entre Orange et Recocach.rn-Incompétence d'un ou plusieurs agent de cette société.rn-Dans le doute et pour récupérer un maximum d'argent, ils lancent les procédures quand même.rnrnPour les deux premières raison, c'est leurs problèmes, ils gaspille du temps et de l'argent pour rien. Par contre dans le troisième cas, on peut assimiler ça a une tentative d'escroquerie. Ils menacent de conséquences très graves alors qu'ils ne sont sur de rien. Ils mettent en doute la bonne foi. Je suis sur qu'une personne un peu faible irait jusqu’à payer par peur de conséquence alors qu'elle ne doit rien.rnrnPour résumer, cette société est prête a tout pour récupérer de l'argent, au risque de le voler. Pour ma part, même si je n'ai aucune connaissance en droit il n'auront pas un centime. j'ai pour habitude d’honorer mes dettes et dans ce cas, je ne leur dois rien. Si vous vous retrouvez dans la même situation surtout ne pas céder a leurs menaces et intimidations

Par **moisse**, le **18/12/2014** à **15:44**

Oui oui, sauf que le droit de rétractation s'applique à compter de la livraison et non auparavant.

Par **Arash**, le **19/12/2014** à **00:20**

Dans ce cas, je n'ai aucun soucis avec Sosh / Orange qui considère que ce dossier et bien régularisé. J'ai reçu un mail de leur part le signifiant et s'excusant même des désagréments causés par la société Recocach. Par contre Recocach ne lâche rien et continue de m'appeler de temps en temps pour me réclamer la somme. rnIls leur suffirait de se raprocher de Sosh / orange pour prendre l'info mais...rnQue faut-il en déduire???rnrnMerci de ton message Moisse, j'en saurai plus sur le droit de rétractation et le sens du mot ataraxique.

Par **moisse**, le **19/12/2014** à **10:33**

J'ai cru effectivement comprendre que vous aviez agit en accord avec le fournisseur.rnLa société de recouvrement ne saurait avoir plus de droits que son donneur d'ordre, vous pouvez effectivement dormir sur vos deux oreilles alternativement oserai-je rajouter.rnJe suis satisfait que vous ayez pris la peine de cherche le sens de la signature plutôt que de me poser la question c'est un signe de qualité.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés